

Proposition de paiement de la subvention en eusko

Afin de participer activement à la réorientation de la richesse produite au Pays Basque vers les acteurs du territoire, la CAPB entend encourager l'utilisation de l'eusko par les bénéficiaires des subventions qu'elle octroie, conformément à la convention signée avec l'association Euskal Moneta, gestionnaire de l'Eusko, le 22 octobre 2018.

Dans ce cadre, et sur la base du libre consentement, vous pouvez demander à recevoir en eusko tout ou partie de la subvention qui vous sera attribuée par la CAPB.

Le déroulement des opérations est le suivant :

- 1. Vous devez être membre de l'association Euskal Moneta sur la base du libre consentement. Vous remettez à la CAPB, qui le remettra à son comptable public, le mandat d'encaissement ci-joint signé autorisant Euskal Moneta à percevoir en votre nom tout ou partie de la subvention qui vous sera attribuée par la CAPB.
- 2. Le comptable public versera, en euros, le montant précisé dans le mandat sur le compte de l'association Euskal Moneta.
- 3. L'association Euskal Moneta créditera votre compte eusko d'un montant en eusko égal au montant d'euros reçu.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'association Euskal Moneta :

Euskal Moneta –
Monnaie locale du Pays Basque
20, rue des Cordeliers
64100 Bayonne
05 33 47 54 11
info@euskalmoneta.org